

Énergie renouvelable

L'électricité d'origine éolienne, c'est pour demain ?

Le Conseil économique et social de l'île de Ré s'est penché, mercredi 30 septembre, sur la question de l'éolien en mer.

À l'horizon 2023, les 648 031 habitants de la Charente-Maritime pourraient s'éclairer, se chauffer, alimenter leurs ordinateurs avec une énergie entièrement fournie par l'énergie inépuisable du vent du large. Alors que le Danemark produit 33 % de son énergie par de l'éolien terrestre ou maritime, la France, pour sa part, ne possède encore aucun parc éolien maritime. La mise en œuvre de tels projets, bien plus complexe que pour des éoliennes sur le plancher des vaches, ne facilite pas ces avancées nouvelles.

Le Conseil économique et social de l'île de Ré (CÉSIR), toujours à la pointe de la réflexion, proposait pour la 5^e édition de son café citoyen une causerie sur ce sujet, mercredi 30 septembre en fin de journée, accueilli par l'hôtel-restaurant des Gollandières au Bois-Plage-en-Ré.

Les atouts de l'offshore

Comme toujours, l'introduction de la thématique était confiée à un expert en la matière. Antoine Monteillet, jeune ingénieur de la société allemande Wind Power Development (WPD), a ainsi présenté de façon technique, détaillée et compréhensible le projet de parc éolien maritime prévu au large de l'île d'en-face, Oléron. Il a tout d'abord présenté les avantages de l'installation d'éoliennes en mer dites offshore. Premier atout : au large, le vent est supérieur de 20 % au vent terrestre. Autres "plus" : l'absence d'obstacles et la possibilité d'utiliser des éoliennes plus puissantes dotées de pales de 75 mètres de long. De plus, la courbe des intensités de vent se confond avec la courbe de consommation électrique en période hivernale.

L'éolien offshore installé en France doit atteindre 6 000 mégawatts



Antoine Monteillet, ingénieur pour le compte de la société allemande Wind Power Development (WPD), en charge d'un projet de parc éolien en mer au large d'Oléron, est venu éclairer de ses lumières le 5^e café citoyen du CÉSIR.

Photo A.P.

(MW) d'ici 2020 selon les objectifs du Grenelle de l'environnement. Six parcs sont prévus pour l'heure au large du Tréport, de Fécamp, de Saint-Nazaire, de Courseulles, de Saint-Brieuc et de Noirmoutier. Le parc oléronais, le septième, situé à 15 kilomètres à l'ouest du port de La Cotinière, serait implanté sur une zone de 900 km², zone aux fonds vaseux peu fréquentée par la pêche. L'installation comporterait 60 à 80 éoliennes pour une production estimée à environ 500 MW.

Énergies renouvelables : le débat est ouvert

Bien évidemment, la société qui répond à l'appel d'offres (à savoir WPD) a consulté l'ensemble des instances et associations concernées, de près ou de loin, par un tel projet : la Ligue pour la protection des oiseaux, le Comité régional des pêches, l'Association de plaisanciers, les élus. Sur ce dossier, le donneur d'ordre, ERDF, n'a pas encore pris

sa décision. Il est vrai, aussi, que le mégawatheure éolien maritime reste encore très onéreux, plus de deux fois le prix du nucléaire (85 € contre 185 €), dû au coût de l'investissement : 2 milliards d'euros pour le projet de parc d'Oléron pour une concession de 30 ans. Dernier argument et non des moindres avancé par WPD : l'emploi. Le projet en cours permettrait la création d'une centaine d'emplois sur Oléron, et autant à La Rochelle.

Ce café citoyen de rentrée, toujours animé par Didier Guyon et Michel Lardeux, devrait ouvrir la voie à un thème plus général sur les énergies renouvelables (lire en page "Courrier des lecteurs"). Michel Terrasson, le président du CÉSIR, souhaite que cette prochaine réunion ait lieu au moment de la COP 21 (21^e réunion des Nations Unies sur le climat), du 30 novembre au 11 décembre à Paris. ■

Alain Pavan